Communauté de communes LOIR LUC BERCE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIR-LUCE-BERCE

Date d'approbation

PLUi approuvé le 15 avril 2021
Modification n°1 approuvée le 29 juin 2023
Révision allégée n°1 approuvée le 29 juin 2023

Pièce du PLUi

4.2.1.a

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
CARROYAGE

C6

Cittanova

N

ID	OBJET	DESTINATAIRE	SUPERFICIE
Aucun emplacement réservé ne concerne ce secteur			

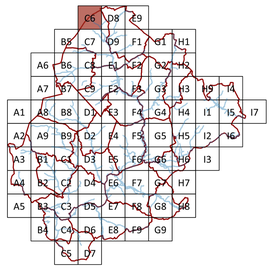

LEGENDE

ZONES URBAINES (U)
- Uaa : Centre ancien de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
- Uab : Centres anciens des autres communes
- Ub : Faubourgs de Montval-sur-Loir et la Chartre-sur-le-Loir
- Uc : Extensions urbaines, généralement de type pavillonnaires
- Ue : Zones urbaines à vocation équipement
- Uz : Zones urbaines à vocation économique
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ug : Zone urbaine à destination des gens du voyage

ZONES A URBANISER (AU)
- Auh : Zones à urbaniser à vocation habitat
- Aue : Zones à urbaniser à vocation équipement
- Auz : Zones à urbaniser à vocation économie
- 2Auz : zone à urbaniser à long terme à vocation économie
- 2Auh : Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)
- A : Zone Agricole
- Av : Secteurs agricoles à forts enjeux (viticoles notamment)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)
- N : Zone naturelle et forestière
- Nf : Espaces naturels boisés
- Nl : Sites naturels accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
- Nv : Secteurs de vallées

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES (STECAL)
- Nxh : Hameaux à vocation dominante d'habitat (STECAL)
- Nxg : Espaces d'accueil pour les gens du voyage (STECAL)
- Nxs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- Nxl1 : Emprises constructibles des sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nxl2 : Emprises constructibles pour des projets de plus grande échelle à vocation de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nxz : Activités économiques isolées (STECAL)
- Axz : Activités économiques isolées (STECAL)
- Axs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)

PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT
- Emplacement réservé
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI
- Eléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Eléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
- A titre d'information : Secteur situé à moins de cinq cent mètres d'un monument historique inscrit ou classé, ou faisant partie d'un Périmètre Délimité des Abords (voir plan des Servitudes d'Utilité Publique)

VOIES ET CHEMINS A PRESERVER, MODIFIER OU CREER
- Sentiers de randonnée Vallée du Loir (GRP ou PR)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Chemins locaux d'intérêt

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Secteurs de haies et bois à préserver
- Atlas mouvement de terrain 1990-2006 (source DDT)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Zone humide : zone humide de l'inventaire vérifiée sur le terrain par la réalisation de sondages pédologiques ou d'étude de la végétation
- Zone non prospectée : zone humide potentielle mais non vérifiée sur le terrain en raison d'un défaut d''accès
- Linéaires de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou à créer
- Arbres isolés à préserver
- Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager (mares et sources)
- A titre d'information : réseau hydrographique (source : DDT72)
- A titre d'information : surfaces toujours en eau (plan d'eau et mare)

AUTRES PRESCRIPTIONS
- Linéaire commercial à protéger
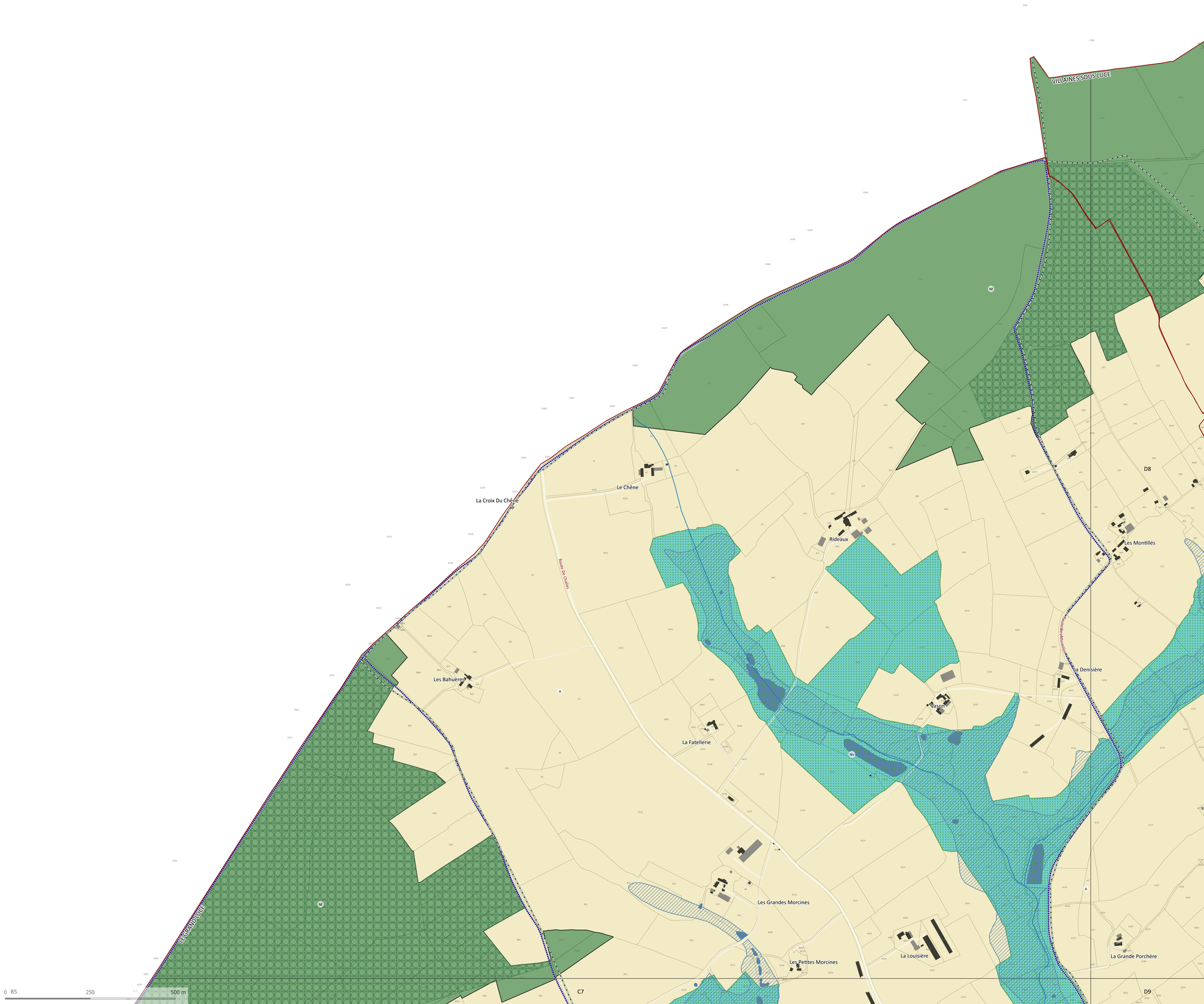
Fond de plan
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment cadastré "dur"
- Bâtiment cadastré "léger"
- Cimetière
- Voie ferrée